

Lille, le 10 décembre 2012

Karine BOULONNE

Secrétaire académique SNES-FSU

Didier BLANCHARD

Secrétaire académique adjoint SNEP-FSU



A

Monsieur le Recteur de l'académie de Lille

Cité Guy Debeyre

20 rue saint Jacques

59000 LILLE

Monsieur le Recteur,

Comme demandé pour préparer le GT du 19 décembre, voici nos propositions d'ajouts et de modifications concernant le mouvement intra 2013.

La situation réelle des demandeurs de mutation doit être prise en compte dans un barème traitant l'ensemble des situations de manière progressive, diversifiée et équilibrée.

- Mouvement spécifique : nous souhaitons un bilan sur l'occupation à titre provisoire et de la non occupation de certains d'entre eux depuis plusieurs années, ce qui pose la question de la pertinence de les maintenir ou de l'information (cf les postes occupés par des professeurs d'éco gestion). De plus, nous demandons d'une part l'abandon du profilage de tous les postes Eclair actuellement occupés et d'autre part la sortie des postes Eclair du mouvement spécifique.

- SEGPA : nous souhaitons réinsister sur la nécessité de travailler en amont sur la répartition des heures SEGPA, afin d'éviter la constitution de blocs de plusieurs heures, parfois supérieurs à la moitié du service du TZR qui va les obtenir.

- Intra villes : nous restons favorables à cette mesure qui permet d'améliorer la satisfaction des vœux des collègues sans léser qui que ce soit, tous les établissements étant égaux.

Cependant, nous demandons à ce que ce que cela se fasse dans le respect des barèmes et sans écarter les TZR, afin de permettre transparence et lisibilité du mouvement, ce qui n'est pas le cas des intra phases 4 que nous continuons à dénoncer.

- Extension : nous demandons que le barème pris pour l'extension continue à être le barème commun plus le barème de situation familiale avec enfants et le barème au titre du handicap.

- Points agrégés : nous demandons un retour à une bonification mesurée. En effet, mettre 300 points sur les vœux lycée est beaucoup trop discriminant par rapport aux certifiés ou professeurs d'EPS (équivalent de 18 ans dans le même poste pour rattraper les points). Elle est par ailleurs en contradiction avec les directives ministérielles qui rappellent dans le BO la législation : la priorité doit être donnée entre autre au rapprochement de conjoint. Or, cette mesure sur les agrégés crée un déséquilibre trop important vis-à-vis des bonifications familiales. Nous demandons une bonification progressive qui pourrait être de l'ordre de 90 pts pour les vœux précis établissement et vœux communes typés lycées, et 150 pts maximum pour les vœux géographiques typés lycées.

- Points TZR : il nous semble que les 40 pts attribués par année de TZR déséquilibrent trop le barème, au détriment de personnels nommés en poste fixe en extension par exemple. Il est cependant essentiel pour nos collègues qu'il y ait reconnaissance de la pénibilité d'une mission qui est rarement choisie autrement que par défaut. Nous demandons le retour à une bonification de 20 points par an avec un bonus de 20 points tous les 4 ans. Nous demandons aussi à ce que les TZR venant de l'inter ne soient pas discriminés et puissent bénéficier aussi de ces points.

Nous sommes demandeurs d'un groupe de travail sur un bilan des remplacements et le calibrage des ZR préalablement à la saisie des vœux : des ZR ont été bloquées lors du dernier mouvement, notamment celles qui avaient peu de zones limitrophes, rendant inopérantes des demandes de mutation et gâchant souvent la bonification de 50 pts pris sur le premier vœu par des stagiaires. Comme nous l'avions prévu et comme nous le constatons depuis la rentrée, ces ZR bloquées favorisent l'affectation sur zone limitrophe élargie ce qui dégrade considérablement les conditions d'exercices des TZR.

Nous demandons le retour de la tenue du GT AJUFA et la prise en compte des préférences associées à la partie fixe du barème lors des AFA.

- Reconversion ou changement de discipline suite à réussite au concours dans une discipline jugée déficitaire : nous demandons à ce que les bonifications ne portent pas sur les vœux précis mais sur des vœux larges au moins groupement de communes. Quel bilan de l'affectation de ces personnels ?

- Retour congé parental : nous demandons à ce que les collègues soient traités lors de leur réintégration comme de vraies MCS en les mettant en REA sur vœux bonifiés afin de pouvoir conserver l'ancienneté de poste.

- Postes adaptés, CLD : nous demandons à ce que ces collègues soient considérés en MCS pour être au plus proche de leur ancien établissement et qu'ils soient en REA sur les vœux bonifiés.

- les MCS : nous demandons que le vœu commune soit bonifié à 2000 points.

Le vœu ZR bonifié devrait être supprimé. Cela n'a pas été compris par les collègues, souvent déstabilisés par leur situation, obligeant les services à recontacter les personnels concernés pour vérifier leurs intentions et certains se sont vus affectés en ZR sans être REA, perdant ainsi toute leur ancienneté de poste. Nous demandons à ce que les collègues qui auraient un poste trop loin de leur ancien établissement continuent à être affectés dans la ZR de leur ancien établissement s'ils le désirent.

- Points stagiaires : nous demandons que soit étudiée à nouveau la possibilité de ne pas obliger les personnels concernés à utiliser la bonification stagiaire sur leur premier vœu mais sur le vœu de leur choix. Ils pourraient ainsi respecter une logique de vœux partant du plus précis à des vœux plus larges, plutôt que de commencer par un vœu large ne correspondant pas vraiment à leurs aspirations. Nous ne comprenons pas qu'une raison technique puisse l'empêcher comme l'an dernier, alors que le DPE avait donné son accord de principe.

Pour les stagiaires ex contractuels, nous demandons que soit reconduite la mesure leur permettant de bénéficier des 100 points sur leur 1<sup>er</sup> vœu (ou celui de leur choix, à l'instar des 50 pts).

- Enseignement hors discipline : Nous vous demandons de prendre en compte la décision du Tribunal administratif de supprimer les bonifications concernant les personnels affectés volontairement ou non hors discipline.

- Personnels recrutés par voie de détachement : quels seront les éléments qui figureront dans la circulaire ?

- Suite à l'engagement ministériel de ne pas diffuser préalablement le projet de mouvement inter 2013, nous vous demandons de répercuter cette décision en ne diffusant pas le projet de mouvement intra auprès des candidats à mutation. Pour rappel, 22% de modification a été réalisé entre le projet et les conclusions de la FPMA EPS.

Quel service rendez-vous, alors que la période est particulièrement angoissante pour les personnels en mesure de carte scolaire ou ceux qui entrent dans l'académie et qui sont susceptibles de partir en extension ?

Quel est l'intérêt pour les collègues qui devront de toute façon attendre la fin des commissions pour prendre leurs dispositions ?

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ce courrier, et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de notre profond respect.

Pour le secrétariat académique SNES-FSU

Karine BOULONNE



Pour le secrétariat académique SNEP-FSU

Didier BLANCHARD

